ID: 056-215601121-20230111-2022094A-DE

République Française Département Morbihan **LIZIO** 

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 19/12/2022

Nombre	de membres	Qui ont
Afférents	Présents	pris part
11	9	10

L'an 2022, le 19 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwenael, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/12/2022.

Vote A l'unanimité Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Présents: Mme GUILLERME Gwenael, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. MICHEL Eric, Mme BUSSON Sophie, M. BOURY Pascal, Mme DEROCHE Rachel, M. CADIEU Jimmy, M. COURANT Anthony, M. MAHUAS Hervé Absente excusée ayant donné procuration : Mme TISON Virginie à Mme

**BUSSON Sophie** 

Excusée : Mme LEGAVRE Alexandra

A été nommé secrétaire : M. COURANT Anthony

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes

Et publication ou notification du :

## 2022-094 - ZONAGE EAUX PLUVIALES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2020 prescrivant la révision de la carte communale,

Vu la délibération du 23 novembre 2021 portant sur le choix du cabinet d'études et l'option "Zonage eaux pluviales",

le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a décidé de procéder à l'élaboration du zonage pluvial pour un montant hors-taxes de 4.250,00 euros, soit : 5.100,00 euros TTC.

Mme Le Maire est chargée de signer tous les documents nécessaires à cette étude.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures Pour copie conforme

En mairie, le 11/01/2023

Le Maire

orbinar

Gwenael GUILLERME